

Le fiasco de Nice

Libération

8.1.2001

p. 5

En présentant ses vœux aux Français, Jacques Chirac s'est réjoui que l'année se soit achevée sur « un nouveau et bon traité » et a prophétisé : « L'Histoire retiendra qu'à Nice une volonté s'est exprimée. L'Europe s'est mise en ordre de marche pour achever son unité. » Pour dire les choses le plus courtoisement possible, le chef de l'Etat s'est ainsi exprimé sur un mode plus cornélien que racinien : il présente le traité de Nice tel qu'il voudrait qu'il soit et non pas tel qu'il est. La présidence française, c'est-à-dire avant tout l'homme de l'Elysée, aux commandes sur ce terrain, a malheureusement échoué. Elle a même subi une lourde défaite sur le point central, pointé par Jacques Chirac. Nice n'a pas vu émerger de volonté collective, l'Europe n'est pas du tout en état de marche avant son élargissement, et de surcroît la présidence française s'est montrée maladroite. Or ce rendez-vous-là était effectivement crucial. Il constitue hélas une immense occasion perdue. Non pas évidemment que la présidence française se soit montrée inerte tout au long du second semestre 2000 : Hubert Védrine, Pierre Moscovici et les principaux ministres français ont tous dépensé beaucoup d'énergie et parfois démontré un réel savoir-faire. Pour sa part, Jacques Chirac n'a pas été avare de contacts et s'est astreint à une harassante tournée des capitales européennes à la veille du sommet de Nice. S'il n'y avait pas le traité lui-même, le bilan serait d'ailleurs positif. L'année 2000 a enregistré une authentique percée de la défense européenne dont, depuis une douzaine d'années, Jacques Chirac s'est fait le parrain le plus actif. L'adoption de la charte européenne pose la première pierre de l'édifice (indispensable) des droits et des valeurs de l'Union. Cela coupe la route aux candidatures des démocraties inachevées. Qu'il s'agisse du droit des sociétés ou de l'écologie maritime, de la fiscalité des revenus financiers ou du sport, du premier calendrier social ou de la coopération judiciaire, des progrès ont été accomplis. Si nombre de domaines spécifiques ont ainsi avancé, le noyau central que forme le traité de Nice marque hélas un recul. Il s'agissait, à trois ans d'un élargissement substantiel et inéluctable, de renforcer la capacité de décision de l'exécutif européen, de lever des blocages, de limiter la menace du garrot des veto. Quelques améliorations ont pu être arrachées. L'assouplissement des « coopérations renforcées » permettra d'éviter certaines impasses. La désignation du président de la Commission sera facilitée. Des pans supplémentaires du domaine européen pourront être pilotés à la majorité qualifiée.

Sur l'essentiel, en revanche, c'est la déroute. La Commission sera pléthorique. Les secteurs-clés seront en permanence menacés par deux douzaines d'épées de Damoclès (une par Etat) dont quelques-unes accompliront leur œuvre. Pire : la réforme des droits de vote par nation en Conseil des ministres est un fiasco flagrant. Une contrainte démographique (62 % de la population de l'Union) s'ajoute à la contrainte politique (73 % des droits de vote), durcie. C'est l'assurance que toute décision significative tournera au cauchemar. Nice est un mauvais traité. Aucune volonté d'aboutir n'a émergé. Plus : c'est la conception britannique et scandinave de l'Europe-marché qui progresse. L'Allemagne sort de l'épreuve plus populaire que la France, laquelle s'est aliéné les « petites » nations et les pays candidats. Lionel Jospin souhaite que la « nouvelle France » ait une « grande ambition européenne » : tant mieux. Mais celle-ci passe par un changement radical de méthode et devra commencer par la reconquête d'une autorité fissurée ●